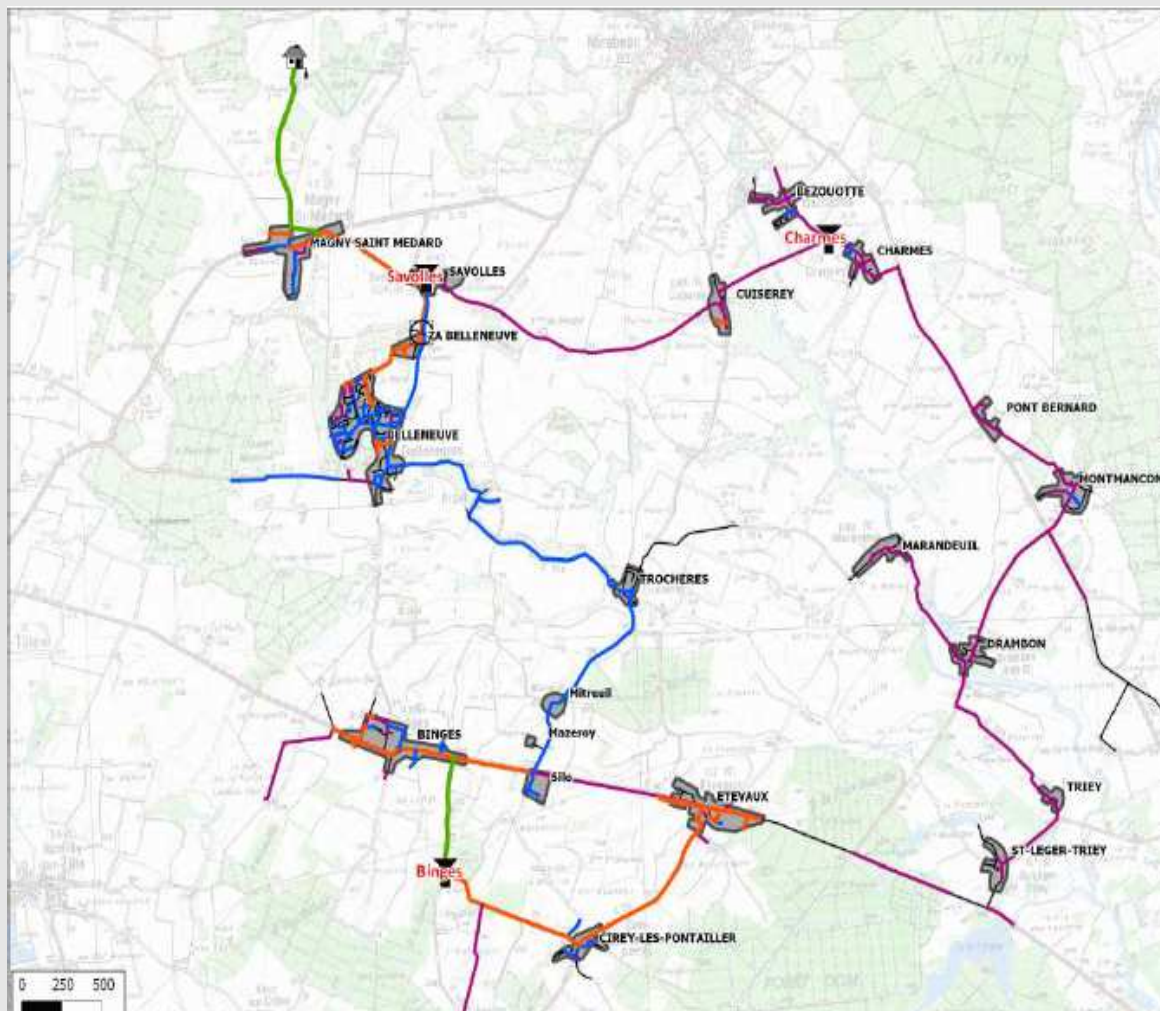


Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION	12
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	13
■	QUALITE DE L'EAU	13
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	16
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	17
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	17
■	ETAT DE LA DETTE	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES	17
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	18
■	ACTIONS DE SOLIDARITE	19
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	19

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE MAGNY regroupe les communes de BELLENEUVE, BEZOUOTTE, BINGES, CHARMES, CIREY-LÈS- PONTAILLER, CUISEREY, DRAMBON, ÉTEVAUX, MAGNY-SAINT-MEDARD, MARANDEUIL, MONTMANÇON, SAINT-LÉGER-TRIEY, SAVOLLES et TROCHÈRES.

Il dessert partiellement LAMARCHE SUR SAÔNE (3 abonnés).

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

6 323 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques
Renouvellement	des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

Entretien	des canalisations, des forages
Renouvellement	des canalisations > 6m, des forages, des ouvrages de traitement

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant
Convention d'Import/Export Permanent	SIAEP D'ARC SUR TILLE (SINOTIV'EAU)
Convention d'EXPORT Permanent	SIAEP SAONE OGNON VINGEANNE (SISOV)

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Ressource: Source de l'Albane MAGNY-SAINT-MEDARD Prélèvement en nappe souterraine	65	282 222	297 703	+5,49 %
Total des prélèvements [m³]		282 222	297 703	+5,49 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
SIAEP D'ARC SUR TILLE (hors bache de mélange)	302	11 778
SIAEP D'ARC SUR TILLE (Bache de mélange)	70237	48 526

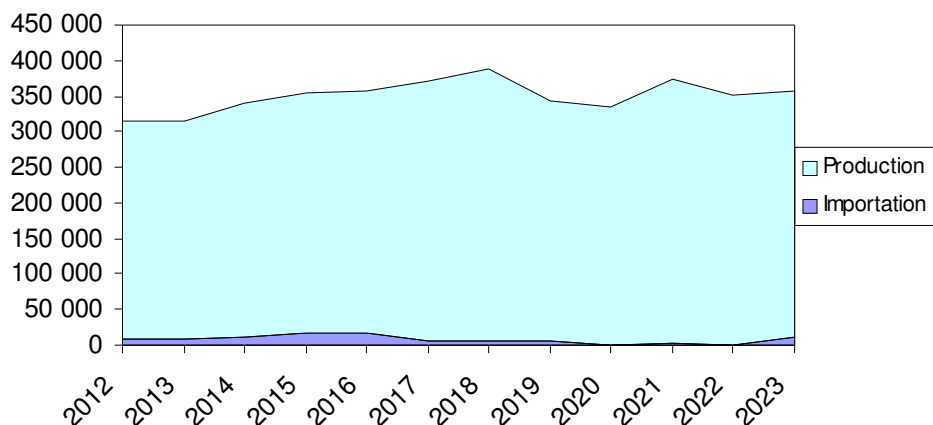
• Volumes produits

Ouvrage	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Source de l'Albane MAGNY-SAINT-MEDARD + Arc sur Tille Production à la bache de mélange	352 459	346 229	-1,77 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres	352 459	346 229	-1,77 %
Importations en distribution directe	302	11 778	-
Total général	352 761	358 007	+1,49 %

• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

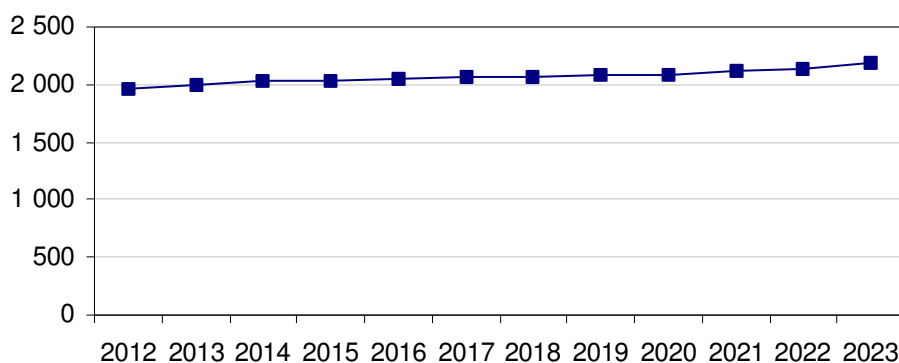


■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 127	2 163	+1,69 %
Nombre d'abonnements non domestiques		26	
Nombre total d'abonnements	2 127	2 189	+2,91 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

BELLENEUVE	695
BEZOUOTTE	78
BINGES	411
CHARMES	58
CIREY-LÈS- PONTAILLER	88
CUISEREY	66
DRAMBON	85
ÉTEVAUX	134
LAMARCHE SUR SAÔNE	3
MAGNY-SAINT-MEDARD	152
MARANDEUIL	51
MONTMANÇON	104
SAINT-LÉGER-TRIEY	113
SAVOLLES	65
TROCHÈRES	72
Total des abonnés	2 175

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

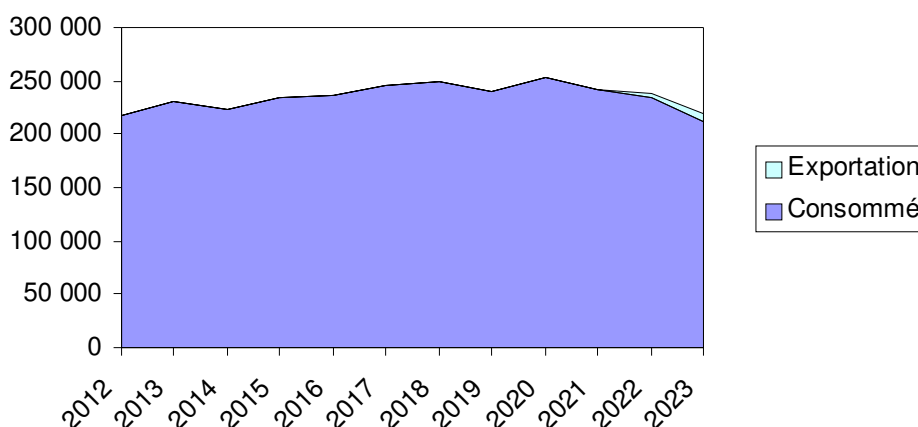
Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	352 459	346 229	-1,77 %
Volume importé	302	11 778	-
Volume exporté	- 3 993	- 6 651	+66,57 %
Volume mis en distribution	348 768	351 356	+0,74 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	234 928	204 258	-13,06 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	nc	8 180	-
Volume total vendu aux abonnés	234 928	212 438	-9,57 %

La consommation moyenne par abonnement est de : 97,0 m³ par an. Elle était de 110,5 m³ en 2022.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2022 [m³]	Exporté en 2023 [m³]
SIAEP D'ARC SUR TILLE & MIREBEAU	3 993	6 651
Volume total exporté	- 3 993	- 6 651

- Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	111,3	111,3	0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
09/11/2016	Délibération approuvant le nouveau contrat de délégation et qui fixe la rémunération du délégataire.
13/04/2023	Délibération approuvant le nouveau tarif pour la part syndicale.

Les tarifs concernant la part de la société Agence SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2024, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 18,07 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er Janvier 2024 :

la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service

les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 37,04 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,29 €	0,27 €	0,27 €	0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,29 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE MAGNY

EAU POTABLE

2023

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	79,93	85,44	+6,89 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,6560	0,7020	+7,01 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,00	30,00	+50,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,4352	0,5352	+22,98 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,14	0,14	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

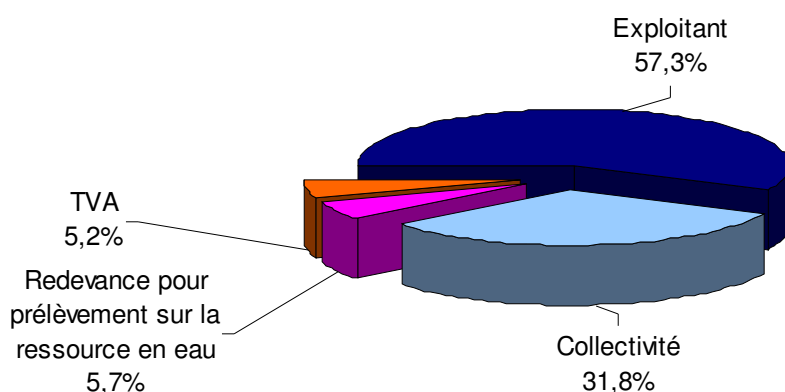
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	158,65	169,68	+6,95 %
Collectivité	72,22	94,22	+30,46 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	16,80	16,80	0,00 %
TVA	13,62	15,44	+13,36 %
Total [€ TTC]	261,29	296,14	+13,34 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+14,31 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,47 €/m³

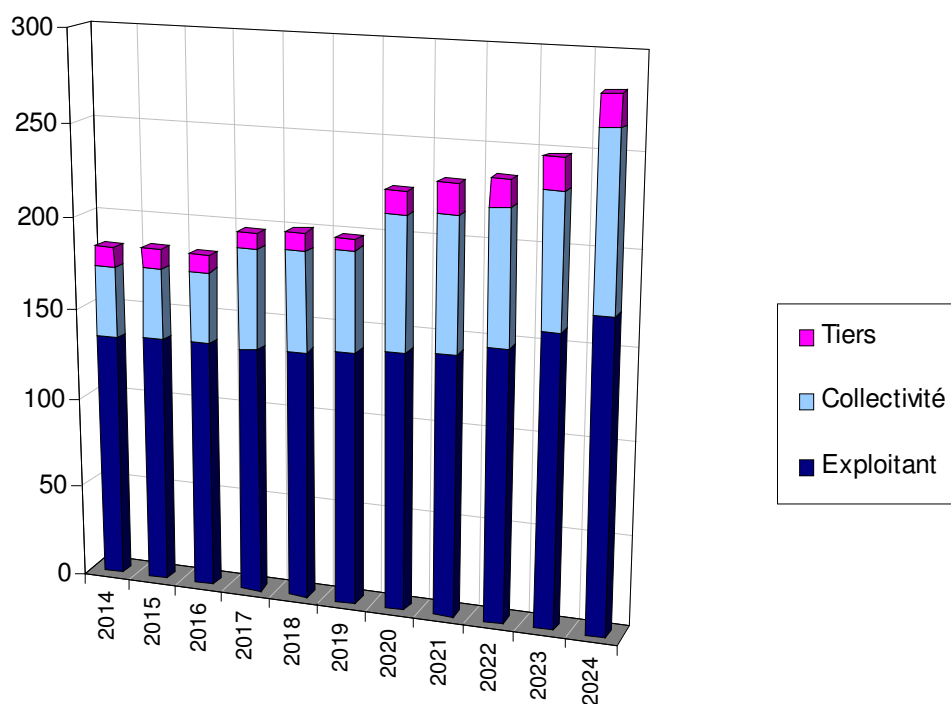
Répartition au 1er janvier 2024



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2014

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2014	133,64	38,62	10,88	183,14
2015	134,90	38,62	10,88	184,40
2016	135,34	38,62	9,52	183,48
2017	134,42	54,22	8,93	197,57
2018	135,34	54,22	10,20	199,76
2019	138,30	54,22	6,00	198,52
2020	140,95	72,22	12,00	225,17
2021	142,39	72,22	16,80	231,41
2022	148,23	72,22	14,40	234,85
2023	158,65	72,22	16,80	247,67
2024	169,68	94,22	16,80	280,70



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE MAGNY

EAU POTABLE

2023

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	79,93	85,44	+6,89 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,6560	0,7020	+7,01 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,00	30,00	+50,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,4352	0,5352	+22,98 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,14	0,14	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,28	0,29	+3,57 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

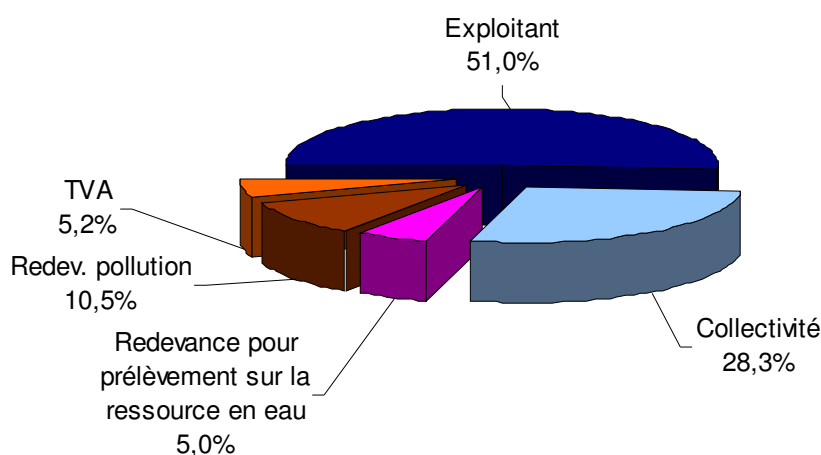
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	158,65	169,68	+6,95 %
Collectivité	72,22	94,22	+30,46 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	16,80	16,80	0,00 %
Redevance de pollution domestique	33,60	34,80	+3,57 %
TVA	15,47	17,35	+12,15 %
Total [€ TTC]	296,74	332,85	+12,17 %

Variation : Total TTC
+12,17 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,77 €/m³

Répartition au 1er janvier 2024



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	131 526,65 €	139 939,15 €	+6,40 %
Total recettes de vente d'eau	131 526,65 €	139 939,15 €	+6,40 %
Autres recettes			
Subvention BAC, Agence de l'Eau	6 160,00 €	-	-
Redevances antennes téléphonie	4 416,32 €	4 504,65 €	-
Total des recettes	142 102,97 €	144 443,80 €	+1,6 %

- Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	308 000,00 €	315 600,00 €	+2,47 %
Total recettes de vente d'eau	308 000,00 €	315 600,00 €	+2,47 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	29 800,00 €	15 400,00 €	-
Autres recettes	8 300,00 €	9 800,00 €	-
Total des recettes	346 100,00 €	340 800,00 €	1,5 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	19	0	100 %	-
Conformité physico- chimique	20	6	70 %	Pesticides et plomb

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Import d'eau traitée depuis SIAEP D'ARC SUR TILLE

	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Ressource: Source de l'Albane

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

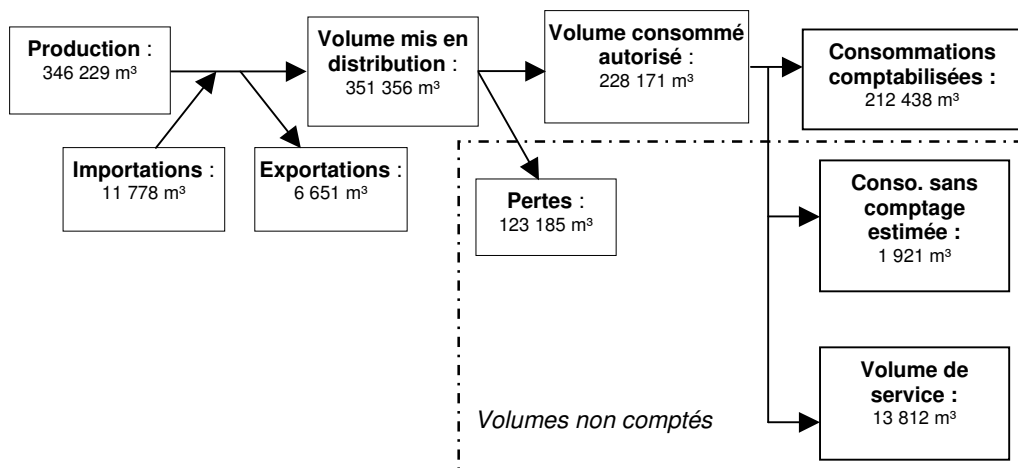
Environ 65 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures.	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	-	5
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Non	0
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Non	0
Nombre de points total obtenus			105
Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.			

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 921 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 13 812 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	76,3 %	80,0 %	68,9 %	72,2 %	65,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

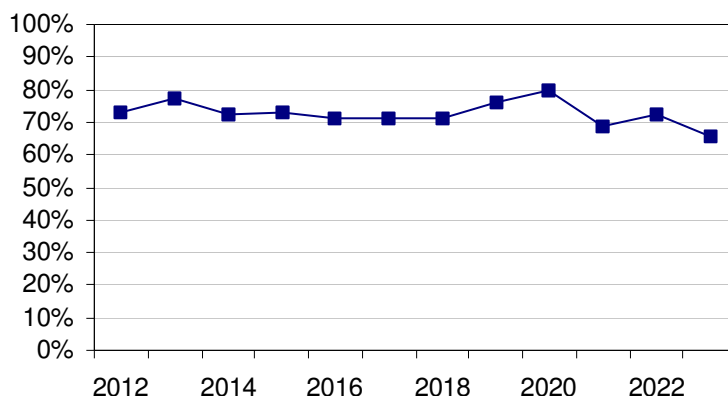
	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,6	2,1	3,3	2,8	3,4

- indice linéaire de pertes en réseau =

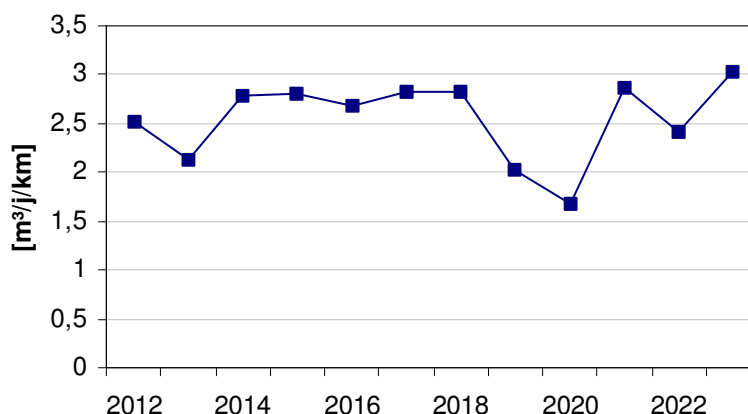
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,0	1,7	2,9	2,4	3,0

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,560	0	2,434	2	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,9 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Réhabilitation réseau d'eau potable Communes de Binges, Marandeuil, Saint Léger Trieu	856 483 €	

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes (*état commun aux services eaux et assainissement*) :

	2023
Encours de la dette au 31 décembre	931 195,82 €
Remboursements au cours de l'exercice	100 601,32 €
dont en intérêts	45 999,92 €
dont en capital	54 601,40 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	112 088 €	114 236 €	83 577 €	83 577 €	239 812 €

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS
DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE
DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Réhabilitation réseau d'eau potable Communes de Binges, Marandeuil, Saint Léger Trieu		

■ Actions de solidarité dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0